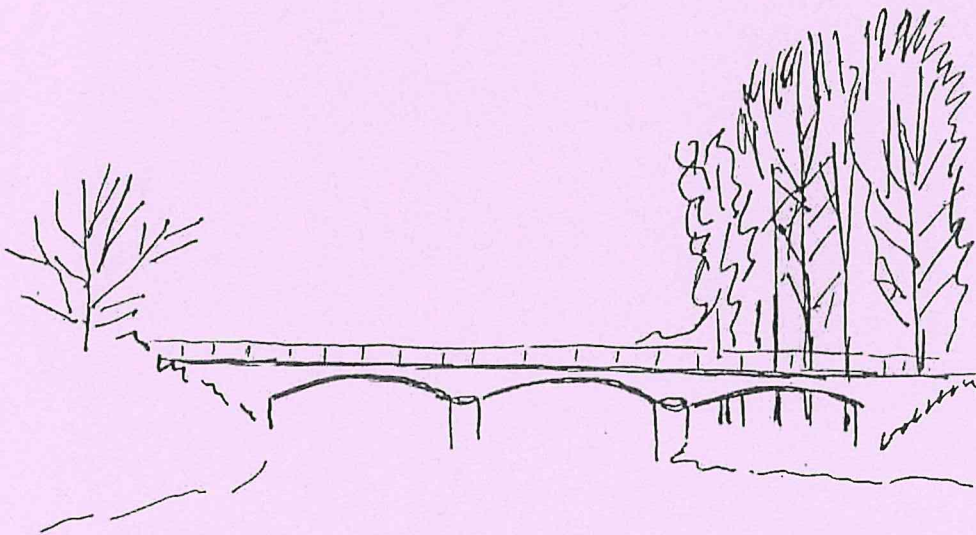


**S
t
D
I
D
I
E_n
B R I O N N A I S**



**Bulletin
Municipal
Numéro 30
Année 2019**

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2019 je vous présente au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets avec une pensée toute particulière pour les personnes qui sont dans la peine ou malades.

En 2018 des peupliers ont été plantés dans les 2 parcelles d'une contenance totale de 2 ha 06, malgré la sécheresse la reprise a été satisfaisante. Le mur de soutènement derrière l'église a été refait, ces travaux étaient indispensables compte tenu du glissement de terrain. L'aspect pierres apparentes a été conservé avec un parement en béton au dos.

La réfection du pont de Guénard est en cours, à ce jour le planning est respecté en raison du faible niveau d'eau et de la météo clémente en espérant que le mauvais temps ne vienne pas perturber la fin du chantier principalement pour la mise en place de l'enrobé. Le conseil municipal a choisi la couleur gris lumière pour les rambardes afin d'assurer une bonne harmonie dans le paysage et la proximité du moulin.

Les chemins ont eu un entretien courant avec mise en place de cailloux, broyage etc... selon les besoins.

En 2019, nous allons procéder à la dénomination des voies et numérotations des maisons. Cette mise en place est indispensable avec le développement des nouvelles technologies afin d'assurer une adresse fiable pour les secours, les livreurs, le courrier etc... Vous serez tenus informés de l'avancement de ce dossier au cours de l'année pour une mise en place effective au 4^{ème} trimestre.

Les dotations de l'état qui représentent une part significative de nos ressources sont en baisse pour nos communes. Nous devons être vigilants car nos charges continuent d'augmenter et alourdissent nos dépenses.

Je tiens à remercier les associations : loisirs, pêche, chasse, les bénévoles qui s'occupent de la salle polyvalente, de la bibliothèque, du fleurissement et diverses activités qui contribuent à maintenir le dynamisme de notre village.

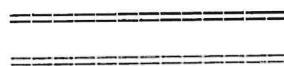
Merci à toutes les personnes qui nous donnent leurs articles pour la réalisation de ce bulletin. Je vous souhaite bonne lecture et espère qu'il vous informera de la vie de notre commune.

Le Maire : André MAMESSIER

DEPENSES 2018

Remboursement des emprunts	47.678 €
Travaux voirie	9.642 €
Travaux bâtiments et maintenance	8.651 €
Travaux cimetière et mur soutènement église	10.200 €
Plantation peupliers	6.085 €
Combustibles et carburant	2.246 €
Fournitures de bureau, entretien, documentation, livres	1.513 €
Frais de personnel et rémunérations diverses	15.524 €
Impôts et taxes	2.017 €
Fleurs, entretien terrains	1.402 €
Entretien matériel et achat petit matériel	270 €
Electricité, eau, gaz	5.539 €
Primes assurances	2.302 €
Cotisations associations maires et honoraires	616 €
Participations (RPI, Collège, Syndicat Eaux, Service incendie)	12.818 €
Fêtes et cérémonies	2.832 €
Frais de timbres et téléphone	1.262 €
Indemnité des élus	13.065 €
FNGIR	12.283 €
Déficit investissement reporté	34.571 €
	<hr/>
TOTAL	190.516 €

RECETTES 2018



Redevance funéraires	200 €
Redevances EDF et télécom	474 €
Remboursement (assurances)	2070 €
Fonds compensation TVA	7440 €
Emprunt	16 000 €
Locations immeubles	17357 €
Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation Solidarité rurale	26225 €
Contributions directes	82299 €
Taxe additionnelle droits de mutation	7442 €
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>20995 €</i>
<i>Taxe foncier bâti</i>	<i>11571€</i>
<i>Taxe foncier non bâti</i>	<i>32392 €</i>
<i>CFE</i>	<i>11950€</i>
<i>Compensations</i>	<i>5698 €</i>
Excédent reporté	46433 €
TOTAL	205940 €

ETAT CIVIL ... IL Y A 100 ANS

3 Naissances :

Le 5 Août 1918 : Marie Antoinette Catherine CHEMIER, fille de Georges CHEMIER , instituteur et de Marie Louise COGNARD, sans profession

Le 24 Août 1918 : François PACAUD, fils de François PACAUD, cultivateur et de Joséphine DUBOST, cultivatrice

Le 15 Novembre 1918 : Françoise Angèle COGNARD, fille de François COGNARD, voiturier et de Marguerite THERY, sans profession

Pas de mariage :

4 Décès :

Le 20 février 1918 : Jeanne BUSSEUIL Veuve de Antoine DEGUEURCE, sans profession, 59 ans, domiciliée à Montrafond

Le 8 Mai 1918: Pierrette THEVENET, épouse de Philibert GIRARD, sans profession, 68 ans, domiciliée à La Maison Brûlée

Le 20 Octobre 1918 : Claude Théodore Marie DUMONTET, 25 ans, domicilié à Montvallet

Le 20 Juin 1918 : Transcription de décès de Benoit FAYOLLE, mort pour la France le 14 avril 1916. Il a été tué dans un assaut au bois d'Avocourt près Monzeville (Meuse)

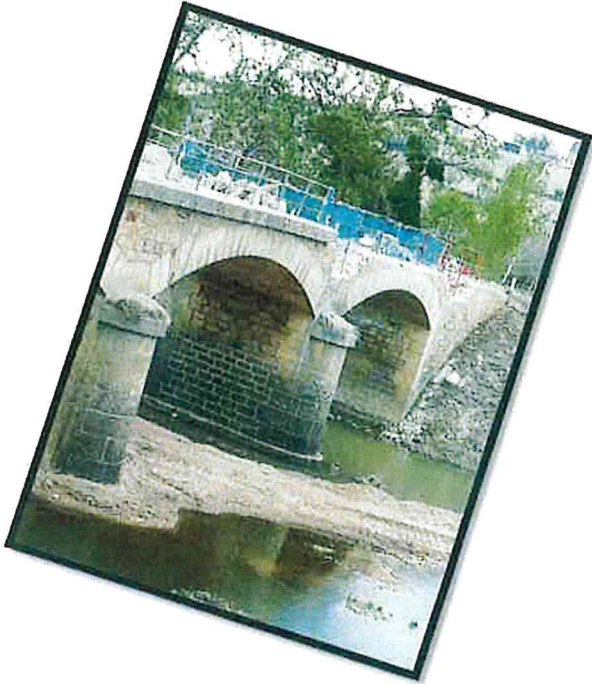
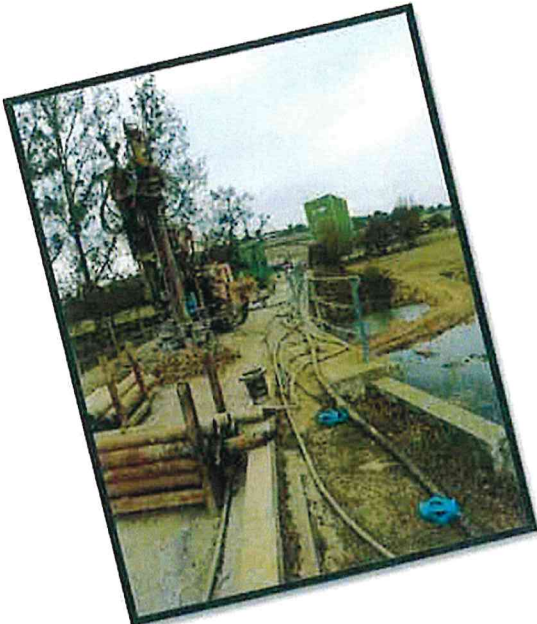
PAS D'ACTE D'ETAT CIVIL EN 2018 DANS NOTRE COMMUNE

DATE A RETENIR

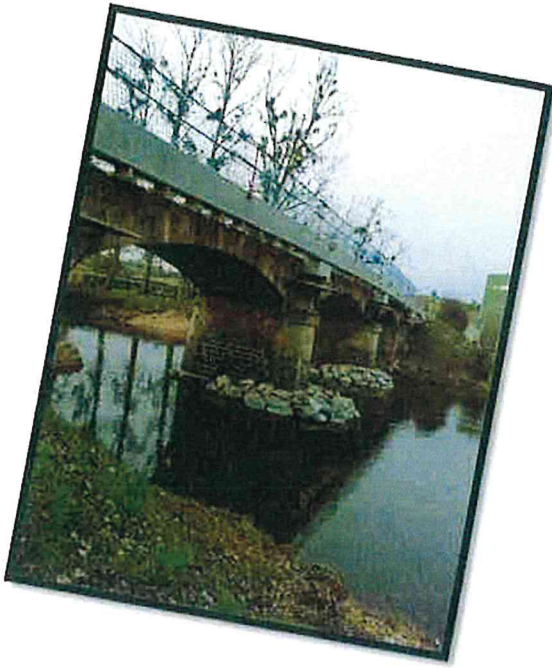
REPAS DES PERSONNES + 70 ANS

LE REPAS DES PERSONNES DE + DE 70 ANS AURA LIEU LE SAMEDI 27 AVRIL A L'AUBERGE DU VAL D'ARCONCE.

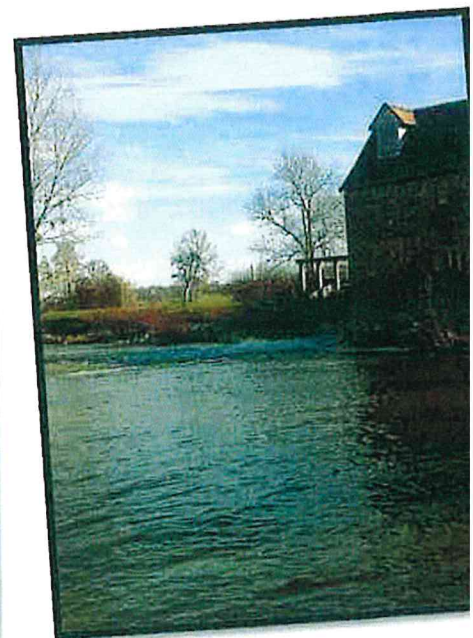
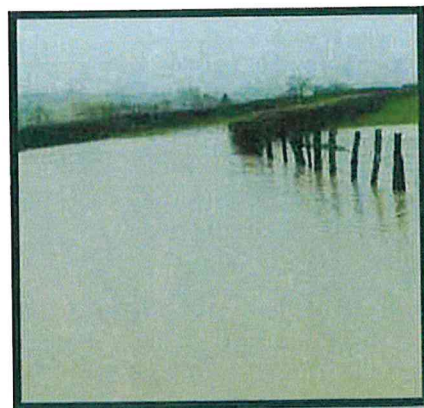
TRAVAUX DU PONT DE GUENARD



TRAVAUX DU PONT DE GUENARD



INONDATIONS



ASSOCIATION DE LOISIRS

Toute l'équipe de l'association de loisirs vous présentent ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Suite à notre Assemblée générale du 25/01/18 notons quelques changements dans le bureau et souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres :

Bureau:

Président : Carlos LANCHAS,

Vice-président : Mathieu CORNELOUP

Trésorière : Véronique JOUANIN,

Vice-trésorière : Stéphanie Mamessier

Secrétaire : Céline LANCHAS,

Vice-secrétaire : Christiane VINCENT-CURTY

Autres membres:

Philippe CORNELOUP, Henri DUCROUX, Philippe JOUANIN, Michel MAMESSIER, Thierry MAMESSIER, Sophie RIVOLLIER.

Lors de notre assemblée générale du 31/01/19, il n'y a pas eu de renouvellement de bureau. Nous avons retracé l'année 2018 et évoqué l'année 2019, en discutant des possibles manifestations à réaliser.

Année 2018 :

- Randonnée du 18/02/18 : nous avons eu 580 marcheurs. La journée s'est bien déroulée, nous n'avons pas manqué de ravitaillements
- Repas des bénévoles du 25/08/18: tous les 2 ans nous offrons un repas autour d'un barbecue à tous nos bénévoles. Nous étions 35 à cette soirée, malgré la pluie qui s'est invitée au moment de l'apéritif.
- Téléthon : Lors de la matinée nous avons récolté 317.50€ qui ont été reversé au Téléthon.
- Arbre de Noël : Nous étions 41 personnes à partager un bon repas préparé par Gilles et Nadine pour le plat chaud, et par les bénévoles. Le père Noël est passé nous faire une petite visite dans la soirée, pour seulement 4 enfants présents.

Projets 2019 :

- Randonnée du 17/02 : cette année changement de circuits ; un grand merci à Mathieu qui a bien travaillé sur ce projet
- Fête du jeu : Pour la seconde édition, nous participerons à la fête du jeu organisée par l'Abise, le 12 mai prochain à St Christophe en Brionnais.

Comme nous l'avons évoqué à notre assemblée, nous devons réfléchir à une nouvelle formule pour le repas d'été et le repas de Noël. En effet, le nombre de participants diminue chaque année. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en faire part ! A nous d'y travailler cette année !

Encore une fois, nous tenons à remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, nous aident lors de nos manifestations. Sans elles, le devenir de l'association serait en danger.

BIBLIOTHEQUE BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE SAINT DIDIER EN BRIONNAIS – VARENNE L'ARCONCE ET SARRY

La bibliothèque est ouverte le mardi et le samedi de 10 H à 12 H

Elle est gratuite pour tous petits et grands

Un grand choix de livres (documentaires et romans Adultes et Enfants) vous attend, ils sont renouvelés en partie tous les trois mois par la BDSL (Bibliothèque Départementale de Prêt) de Macon.

Tous les quinze jours, un réseau de navettes nous permet de répondre à vos demandes de livres.

Deux bibliothécaires qualifiées, assistées par Marie Joëlle VERNAY sont à votre disposition pour vous conseiller dans votre choix.

De chaleureux remerciements sont adressés aux personnes ayant donné des livres à la bibliothèque

Nous attendons votre venue

SCRABBLE
SCRABBLE

Si vous souhaitez vous détendre en jouant au scrabble, venez nous rejoindre tous les quinze jours : le lundi après-midi.

Deux façons de jouer : Duplicaté ou normal, au choix des participants

Il est préférable d'apporter vos jeux et dictionnaire si possible

L'après midi se termine vers les 17 heures après avoir partagé en toute convivialité : café, tisane et gâteaux.

Pour tous renseignements vous pouvez appeler

au : 03.85.25.04.20 ou 03.85.25.31.85

Société de chasse "LE RALLY"

Pour la saison 2018/2019, 16 adhérents à la société communale de Saint Didier en Brionnais avec une moyenne d'âge qui augmente inexorablement accompagné d'une baisse de sociétaires.

Le chevreuil est de nouveau en nombre dans les bois du GIC grâce à des prélèvements régulés, stabilisation de l'effectif dans les prés. Le sanglier est revenu dans nos forêts et surtout dans les prés cette saison ce qui génère des dégâts supérieurs pour nos agriculteurs, une demande de prélèvements plus importants a été ordonnée par le préfet. Un rappel des règles de sécurité est fait avant chaque départ de battue pour un partage en bonne intelligence de notre nature. La sécurité prend une place très importante dans notre gestion des territoires.

La chasse à l'affût qui commence le 01 juin se généralise pour permettre une meilleure gestion des différents cheptels (le tir sur animaux malades ou blessés peut être autorisé après discussion). Les sociétaires peuvent tirer les renards.



Comme les années précédentes, avec l'aide de la fédération des chasseurs de Saône et Loire, en août, nous avons lâché en parcs cent-vingt perdrix grises et des faisans. Une centaine de faisans ont été lâchés pendant la saison et à la fermeture, pour essayer d'avoir une reproduction sur notre commune. Des agrainoirs sont remplis pour permettre aux oiseaux de passer l'hiver, les chasseurs et les piégeurs poursuivent toute l'année la régulation des nuisibles. Pour le reste du petit gibier, la population de lièvres est stable sur notre société, cette saison le prélèvement a été très faible. Les lapins de garenne sont rares. Pour les canards et autres limicoles la population a été faible sur nos berges de l'Arconce.

En fin de saison, les sociétaires seront convoqués au GIC et pour la société, bilan des prélèvements effectués, bilan financier et nous déciderons ensemble des nouvelles actions à entreprendre pour recommencer dans les meilleures conditions la saison 2019/2020.

Pour tous renseignements joindre Mr SARROCA René 06 76 03 34 13.

LA PERCHE BRIONNAISE

L'A.A.P.P.M.A « La Perche Brionnaise » se porte bien! Pour preuve l'augmentation de la vente des cartes de pêche +33 par rapport à 2017 et ce malgré les aléas climatiques qui ont perturbé l'exercice de la pêche tout au long de l'année.

Ce bilan positif résulte sans nul doute de la politique patrimoniale voulue par le Conseil d'Administration, de sa gestion de ses lots de pêche (entretien, empoissonnements) et de la mise en ligne d'un site internet qui permet d'informer le grand public et de l'inciter à nous rejoindre.

Il va sans dire que nous continuerons dans cette voie, en apportant des améliorations afin d'attirer encore plus de pêcheurs à notre association et notamment les plus jeunes.

Les activités de notre société pour l'année 2018 :

Les deux repas traditionnels ont été organisés le 3 mars à la salle communale de Poisson et le 1 er septembre à la salle communale de Saint Didier en Brionnais, ils ont connus un vif succès.

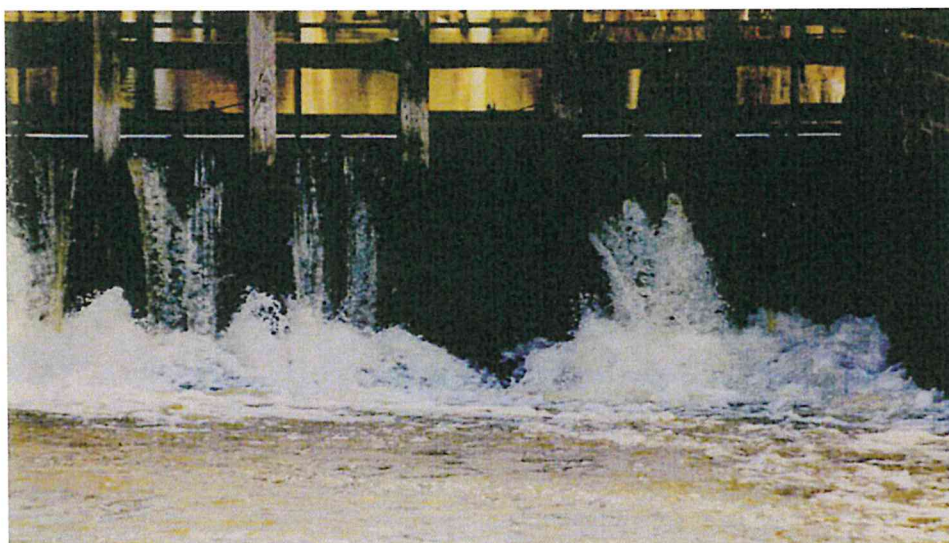
Les empoissonnements: 350 kg de poissons ont été déversés dans les lots gérés par l'Association : 100 Kg de truites, 70 kg de friture, 50 kg de perches et 100 Kg de Brochets.



La gestion du milieu piscicole

Avec la sécheresse faisant suite à une période caniculaire, le manque d'eau s'est cruellement fait ressentir tant pour la pratique de la pêche que pour les besoins en agriculture. Cela aurait pu être pire si l'A.A.P.P.M.A. „La Perche Brionnaise“ n'avait procédé au printemps (à ses frais) au remplacement d'une pelle défectueuse du vannage du Moulin de Guénard. Les six autres pelles devront être remplacées assez vite si nous ne voulons pas connaître une situation catastrophique dans l'avenir.

Le coût de ces travaux est très important, la Société de Pêche seule ne pourra y subvenir, la défense de notre patrimoine hydrographique est l'affaire de tous!



L'union faisant la force nous avons décidé d'adhérer à l'Association Val d'Arconce Charolais Brionnais dont l'objet est d'élaborer et favoriser la mise en place de solutions judicieuses et cohérentes pour redonner à la rivière „Arconce“ tous les avantages que nos ancêtres avaient su lui créer, dans l'optique d'améliorer la qualité de ses eaux en préservant sa biodiversité et sa valeur patrimoniale.

Nous sommes également adhérents à l'Association " Des Moulins de Saône et Loire" depuis plusieurs années.

Nous avons adhéré à ces Associations car leurs buts sont compatibles à notre mission de Protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles.

Monsieur Georges MAMESSIER, Président de la Perche Brionnaise remercie chaleureusement Monsieur le Maire de la commune de Saint Didier en Brionnais pour la mise à disposition de la salle polyvalente, et conjointement avec le Conseil d'administration lui présente ainsi qu'à tous les Saint-Désidériens une bonne et heureuse année.

P.S Les cartes de pêche 2019 sont en vente auprès de nos dépositaires habituels, elles n'augmentent pas pour la deuxième année consécutive! Voir les modalités et les dépositaires de vente de cartes sur notre site à la rubrique nous rejoindre.

<http://www.laperchebrionnaise.com/>



Les activités de notre société pour l'année 2018 :

Le 25 février le repas d'hiver s'est tenu à la salle communale de Varenne l'Arconce, 103 convives y ont participé. Il nous ont dit être très satisfaits du repas et de son déroulement.

Le 7 mars 2017 un empoisonnement de 100 kg de truites a été réalisé sur les lots de la société pour l'ouverture du salmonidé.

Le 2 septembre s'est déroulé le traditionnel repas, "jambons à la broche", 157 personnes y ont participé, dans une très bonne ambiance

Pour la prochaine saison les empoisonnements suivants sont programmés : 150 kg de brochets - 50 kg de perches – 100 Kg de Gardons – 100 kg de truites pour l'ouverture.

L'effectif de la Perche Brionnaise est stable 275 cartes ayant été vendues, contre 274 l'an passé.

Tout au long de l'année une équipe de volontaires procède aux travaux d'entretien : tonte, débroussaillage de l'aire de pique-nique de St. Didier, dégagement des arbres encombrant le vannage du moulin de Guénard, rénovation des tables de l'aire de pique-nique, empoisonnements, ramassage des poubelles, elagage etc...

S'ajoutent les personnes qui oeuvrent à la préparation des salles et assurent le service pour les repas, le montage et démontage des barnums, etc...

ment avec le le Conseil d'administration de Le Président Georges MAMESSIER, remercie chaleureusement ces bénévoles qui permettent la bonne marche de la Société.

Il remercie également Monsieur le Maire de la commune de Saint Didier en Brionnais pour la mise à disposition de la salle polyvalente, et conjointement avec le le Conseil d'administration de Le Président Georges MAMESSIER, remercie chaleureusement ces bénévoles qui permettent la bonne marche de la Société.

la Perche Brionnaise lui présente ainsi qu'aux habitants de Poisson une bonne et heureuse année. la Perche Brionnaise lui présente ainsi qu'aux habitants de Poisson une bonne et heureuse année.

Plus facile la vie avec l'ADMR



Petit rappel historique de l'association

L'association locale ADMR de Saint Christophe en Brionnais a été créée en 1977 et regroupe 8 communes : Briant, St Christophe en Brionnais, St Didier en Brionnais, Ligny en Brionnais, Oyé, Sarry, Varenne l'Arconce et Vauban.

Notre association est animée par une équipe de responsables bénévoles bien implantés dans leur commune. Présents sur le terrain, les bénévoles poursuivent un objectif constant : maintenir et développer le lien social.

Le fonctionnement de l'association repose sur un travail d'équipe entre bénévoles et salariés.

→ L'ADMR : des services pour tous, à tous les âges, qui peuvent changer la vie :

L'aide de confort : pour toute personne qui désire être soulagée des tâches domestiques : ménage, repassage, courses ...

L'assistance aux personnes : pour toute personne en perte d'autonomie qui ne peut assurer seule les actes de la vie quotidienne : aide à la mobilité, à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation, à la prise de médicaments ...

L'aide aux familles : pour toute famille avec jeune(s) enfant(s) : aide aux tâches domestiques, garde d'enfants, soutien aux fonctions parentales...

Aide aux personnes handicapées : pour toute personne dont le handicap physique ou mental est reconnu : aide de confort, assistance à la personne, accompagnement social et relationnel ...

Accompagnement de fin de vie : pour toute personne en fin de vie affiliée au régime général (CPAM) en complément de la prise en charge par l'équipe de soins palliatifs à domicile : accompagner la personne pour pallier l'absence temporaire de l'entourage.

Téléassistance : pour toute personne qui le souhaite : sécuriser et rompre l'isolement grâce à une centrale d'écoute fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et permettre selon les besoins une intervention au domicile de la personne.

Portage de repas à domicile : pour toute personne, **sans condition d'âge ni de ressources**, qui désire se faire livrer, régulièrement ou occasionnellement, des repas à domicile. Ce service fonctionne tous les jours, y compris les week-ends et les jours fériés. Les menus sont établis pour 7 jours et livrés 4 fois par semaine (tél. 06 47 38 92 99).

L'association locale ADMR

de Saint Christophe vous accueille : 88 Grande Allée de Tenay

71800 Saint Christophe en Brionnais

Tél : 03 85 25 92 02

courriel : info.st-christophe-en-brionnais@fede71.admr.org

Marine Sivignon est à votre disposition :

lundi, mardi, jeudi de 9 à 12 h,

vendredi de 14 h à 17h

Des projets :

Une Grande Fête du Jeu
Inter-associative, participative au printemps 2019
Un projet jeunes
Une ouverture sur les activités

Un Relais Assistentes Maternelles :

un lieu d'échanges et de rencontres pour les assistants maternels, pour les parents employeurs, un lieu pour les jeunes enfants avec des temps d'accueil collectifs.

Des Permanences Administratives

-Permanence de l'Assistante Sociale sur rdv, deuxième mardi du mois
-Permanence de la Mission Locale sur rdv, premier vendredi du mois

Permanences d'Aide aux

Démarches Administratives

- accompagnement et/ou aide à la compréhension et/ou à la constitution d'un dossier administratif, (retraite, impôt, couverture sociale...)

Point Relais CAF

attestation Caf, aide pour remplir un formulaire, accompagnement pour les démarches en ligne sur le caf.fr.



Association Brionnaise d'Initiatives, de Solidarité et d'Entraide

03.85.25.27.54/abise.brionnais@orange.fr/www.abise-brionnais.fr

Le 23 septembre 2002, l'ABISE est créée sous l'impulsion de la communauté de communes de Semur-en-Brionnais pour développer l'action sociale sur le territoire. L'ABISE association agréée centre social reçoit le soutien financier des Communautés de Communes de Semur-en-Brionnais et Marcigny, de la CAF, de la MSA et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Un Accueil de Loisirs :

pour les enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi à Semur avec un service de transports.

Des animations familiales :

Des ateliers d'éveil pour les enfants de 0 à 6 ans, des sorties familiales, des animations jeux et jouets, un Café des Parents (rencontres autour de la parentalité), les rencontres du jeudi, 2 bourses annuelles de vêtements, jouets et matériel puériculture.

Le soutien aux initiatives individuelles ou associatives :

groupe de Tai-Chi - Qi gong, groupe de conversation franco-anglaise, yoga animés par des bénévoles

Une Ludothèque, Ludo-minots :

ouverte à tous, 2 mercredis matin par mois à St-Julien-de-Jonzy. Possibilité de locations de jeux, de jouets et de jeux géants à Semur.



BRIONNAIS DECOUVERTES www.brionnais-decouvertes.com

2018, une vingtième année bien remplie et des projets pour 2019

La « Journée Colorée », organisée en partenariat avec l'Etoile Cycliste, qui fêtait ses 40 ans, a constitué l'évènement « phare ». Elle a permis à un public de tous âges de partager de bons moments tout au long de la journée grâce aux différentes animations proposées. Plusieurs autres temps forts ont marqué cette vingtième année d'existence : rencontre avec Madame la Ministre des Sports, sur le thème du sport-santé ; accueil d'étudiants d'une université américaine ; animation cirque à St Julien de Jonzy ; journée de cohésion, mêlant activités sportives et visites, organisée pour les salariés d'une administration, en partenariat avec l'office du Tourisme. Au cours l'année 2018, l'association a également été labellisée en tant que « Point d'Appui à la Vie Associative Locale ».

Les nouveautés, démarrées en 2018, sur les différents secteurs, seront développées en 2019.

ANIMATION JEUNESSE (à partir de 11 ans)

La création et le maintien de liens avec les jeunes se poursuit de différentes manières. Dans le cadre du nouveau dispositif de la CAF « Promeneur du Net », c'est par Facebook que les jeunes sont régulièrement accompagnés. Sur le terrain, des projets sont en cours avec les collégiens, autour "des Solidarités", en partenariat avec une assistante d'éducation du collège de Marcigny. En avril 2019, aura lieu une quatrième session « Baby-sitters », organisée en partenariat avec ABISE, en vue de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances utiles à la garde d'enfants et d'être répertoriés sur une liste baby-sitters, disponible au Point Information Jeunesse à Marcigny et au Relais Assistantes Maternelles à Semur. Les temps de loisirs, mercredi, vendredis soirs et vacances restent des moments privilégiés de rencontre autour de programmes variés. En juillet 2019, la 6ème édition des « X-Games en Brionnais » se déroulera sur le stade de Semur. Cette journée rassemble, chaque année, autour d'activités de plein-air, près de 100 jeunes venant de tout le département et de la région roannaise. Les journées « cinéma pour tous » seront reconduites, en partenariat avec le cinéma Vox de Marcigny, avec une programmation spécifique : courts-métrages pour les tous-petits, film réservé aux 6-11 ans et séance consacrée aux ados. Ces journées sont ouvertes à tous : familles, accueils de loisirs, assistantes maternelles. En 2018, elles ont rassemblé de l'ordre de 200 personnes.

03 85 25 28 59 / rue Fressinet 71110 Marcigny / antenne.animation@wanadoo.fr

LOISIRS SPORTIFS ET CREATIFS (à partir de 4 ans et adultes)

Les sections adultes -diététique, sport, santé, gym douce et tonique (dont deux séances à St Christophe), step, randonnée pédestre, vannerie- s'enrichissent d'une section danses latines. Aux sections enfants habituelles -éveil sportif, multisports, VTT, roller- s'ajoutent une section « Ludi'Gym » ainsi que des créneaux VTT spécifiques 7/11 ans et 11/15 ans.

03 85 67 85 48 / esplanade Quentin Ormezzano 71110 Marcigny / briodec@wanadoo.fr

LE CENTRE VTT (tout public), en balade familiale ou entraînement sportif, traverse les 26 communes des Communautés de Marcigny et Semur. Les 500 km balisés font, actuellement, l'objet d'une mise en ligne sur Internet. La location de vélos (VTT, Vélos à Assistance Electrique, VTC) et rollers, les séjours mêlant activités de plein air et visites complètent l'offre touristique locale.

03 85 67 85 48 / esplanade Quentin Ormezzano 71110 Marcigny / briodec@wanadoo.fr



L'entraide Brionnaise roule pour vous...

Cette association a pour but, de proposer un moyen de transport pour ses adhérents, et ce dans un rayon de **80 km**. Pour un rendez-vous chez le médecin, visite famille, navette TGV, coiffeur etc.....

Coût de la carte **4 €** à l'année + **0,42 € du km** à régler directement au chauffeur.

Possibilité d'adhésion en cours d'année et sans restriction d'âge

L'Association est présente à ce jour sur 14 communes.

Pour toutes interrogations ou renseignements, contacter :

M LORTON Gérard : Président : 03.85.25.36.63



M PERRIER Jean Hugues : Secrétaire : 03.85.25.34.80

Mme THEVENET Catherine : responsable de commune : 03.85.25.44.07

Liste des chauffeurs qui peuvent être sollicités :

Liliane MAMESSIER :  03.85.25.04.20

Marie Dominique LASSUDRIE :  03.85.25.45.58 ou  06.77.10.80.96

Catherine THEVENET :  03.85.25.44.07 ou  06.76.67.83.02

Dominique THEVENET :  03.85.25.44.07



UNITE LOCALE DE LA CLAYETTE - MARCIGNY

UNITE LOCALE CROIX-ROUGE LA CLAYETTE – MARCIGNY

Cette nouvelle identité provient de la fusion des U.L. LA CLAYETTE et MARCIGNY.

Le siège se trouve à LA CLAYETTE 71800 chemin de Beuillon avec un bureau et un conseil d'administration, plus une équipe à Marcigny.

L'Unité couvre tout le sud du département, les communautés de communes de LA CLAYETTE, CHAUFFAILLES, SEMUR EN BRIONNAIS, MARCIGNY, avec 55 communes, 26751 habitants, sur 718 Km2.

Les 95 adhérents multiplient les actions.

Le secourisme

Les postes de secours sont assurés par les 6 secouristes et les 3 stagiaires, à la demande des associations, pour des manifestations sportives, rassemblement de foule, etc...

Ils ont effectué 9 postes de secours localement, 10 renforts dans les autres Unités locales, 6 postes départementaux, une formation continue annuelle et des exercices tout au long de l'année.

Les formations

Des formations départementales, régionales ont lieu dans les locaux de La Clayette.

Deux formateurs et un initiateur assurent des formations P.S.C.1 (prévention secours civique) pour tous publics au local Croix-Rouge, des initiations dans les écoles et associations.

Actions sociales

C.L.A.F. (commission locale d'aide financière) : la Croix-Rouge intervient à la demande des assistantes sociales pour aider les personnes en difficulté, par des aides alimentaires ou financières ; nous sommes les seuls décideurs de notre gestion, ce qui permet des interventions immédiates avec le souci de la confidentialité.

Journée rencontre : Une fois par an nous réunissons les personnes seules ou porteuses d'un handicap pour un après-midi de détente.

Les visites dans les EHPAD, RPA, maisons de retraite :

Une fois par mois les pensionnaires reçoivent la visite de bénévoles avec des gâteaux, des fleurs, des petits cadeaux aux anniversaires et pour Noël, des animations.

Des visites à domicile : 9 bénévoles font régulièrement des visites à domicile chez des personnes seules.

Vestimentaire

Le dépôt de linge se fait dans le conteneur au portail du local C.R.F. de La Clayette ou aux heures d'ouverture du vestiaire, de la vestiboutique à Chauffailles.

Les vêtements qui nous sont donnés sont triés, mis en rayons et vendus à un prix modique.

Vestiaire : (La Clayette) ouvert à tous, le samedi matin de 9h à 11h30

Vestiboutique : (Chauffailles 6, rue du 8 mai) ouverte à tous les :

Mercredi après-midi de 14h à 17h

Vendredi matin de 9h à 11h30

Samedi après-midi de 14h à 17h

Les revenus

La quête nationale
Les subventions des communes
Les dons

Les postes de secours
Les formations
Le loto à Marcigny

Que tous les bénévoles, les donateurs, les Mairies soient vivement remerciés.

Renseignements

Les formations : 06/88/11/24/45

Poste de secours : 06/76/51/37/19

Le Président : 06/88/44/33/25

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Pourquoi un PLUi ?

Par délibération du 12 octobre 2015, la CCSB a prescrit l'élaboration d'un PLUi sur l'ensemble des 14 communes qui la composent.

Ce travail doit permettre de répondre aux **grands objectifs suivants** :

- **Préserver le caractère rural et l'identité d'un territoire** à forte dominante agricole tout en préparant son avenir sur les plans démographique, économique et environnemental
- Tirer parti d'un **environnement naturel, paysager et patrimonial exceptionnel...** offrant un potentiel de **développement économique**
- Compenser la faible densité du territoire en préservant la **qualité du cadre de vie** et en maintenant les **équipements et services**
- Renforcer l'**accessibilité du territoire** et sa connexion aux bassins de vie limitrophes

Un outil de projet

Avant d'être un outil réglementaire, l'élaboration du PLUi est avant tout un moment clef pour la communauté de communes permettant de **s'interroger sur un véritable projet de territoire sur long terme.**

Ce projet s'articule autour de nombreuses thématiques : développement économique et commercial, réflexion sur les typologies d'habitat et les secteurs de développement, préservation du paysage et de l'environnement, développement des modes de déplacements doux...

Un outil réglementaire

Le PLUi a vocation à définir et réglementer l'**usage et l'occupation des sols** sur l'ensemble de l'intercommunalité. Il divise le territoire en zones à vocation urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) ou naturelle (N).

Chaque zone possède un règlement propre où sont définis les **droits à construire** de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager.

Que contient le PLU ?

- le **rapport de présentation** composé d'un diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement ainsi que l'ensemble des justifications du projet du PLU.
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) qui définit les orientations générales en matière d'urbanisme et d'aménagement retenues par l'intercommunalité
- les **orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) qui définissent des schémas d'aménagement particuliers sur des futurs quartiers d'aménagement
- le **règlement** qui se compose d'un document écrit et d'un document graphique qui définit les règles générales d'urbanisation du territoire communal
- des **annexes** (servitudes d'utilité publique, plan des réseaux...).

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Un bureau d'études a été mandaté par la communauté de communes pour mener à bien cette révision. Un appel d'offre a été lancé et après sélection, le groupement retenu se compose d'un bureau d'études pluridisciplinaires compétent en urbanisme, paysage et architecture, « l'Atelier du Triangle », qui assurera la conduite de l'étude et qui s'accompagne d'un bureau d'études spécialisé en environnement, « Mosaïque Environnement ».

Phase 1 - Diagnostic et enjeux

Engagée fin 2016, la première phase d'étude consistait en un état des lieux du territoire sur l'ensemble des grandes thématiques de l'aménagement. Les résultats ont été présentés lors d'une première réunion publique le 13 mars 2017.

Cet état des lieux a permis aux élus d'identifier et de hiérarchiser les grands enjeux du territoire, avant de se lancer dans une réflexion d'aménagement visant à définir leur projet. Celui-ci s'est traduit par l'élaboration du *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*.

Phase 2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD est la « clef de voûte » du PLUi. Il exprime une vision globale pour l'ensemble du territoire de la CCSB à l'horizon 2035 et décline une stratégie de développement à travers la traduction des choix retenus par les élus sous forme d'orientations stratégiques.

En l'occurrence, le projet porté dans le cadre du PLUi se fonde sur la préservation et la valorisation de la richesse patrimoniale du territoire, lequel se fonde sur 3 piliers :

- L'agriculture avec l'activité d'élevage de la race bovine charollaise
- Le paysage et le patrimoine bâti : association d'un paysage harmonieux et d'un bâti remarquable ;
- Les milieux naturels, riches et diversifiés et un environnement préservé.

Les grandes orientations du PADD ont été présentées et débattues avec les habitants à l'occasion d'une seconde réunion publique le 14 décembre 2017.

Phase 3 - Traduction du projet dans les pièces règlementaires

Depuis le début de cette année 2018, les élus travaillent à la déclinaison des orientations du PADD dans les pièces règlementaires du PLUi. Cette traduction est fondamentale puisqu'il s'agit d'assurer la cohérence interne du plan.

Concrètement, il s'agit de formaliser :

- le **règlement graphique** : zonage délimitant les zones naturelles, agricoles et constructibles.
- le **règlement écrit** : composé d'un certain nombre d'articles règlementant l'usage des sols, le gabarit et l'aspect extérieur des constructions, les réseaux, les espaces verts, le stationnement...

- les **orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) : posant des principes d'aménagement à respecter (implantation des bâtiments, densité, traitement paysager...) pour les secteurs de développement stratégiques.

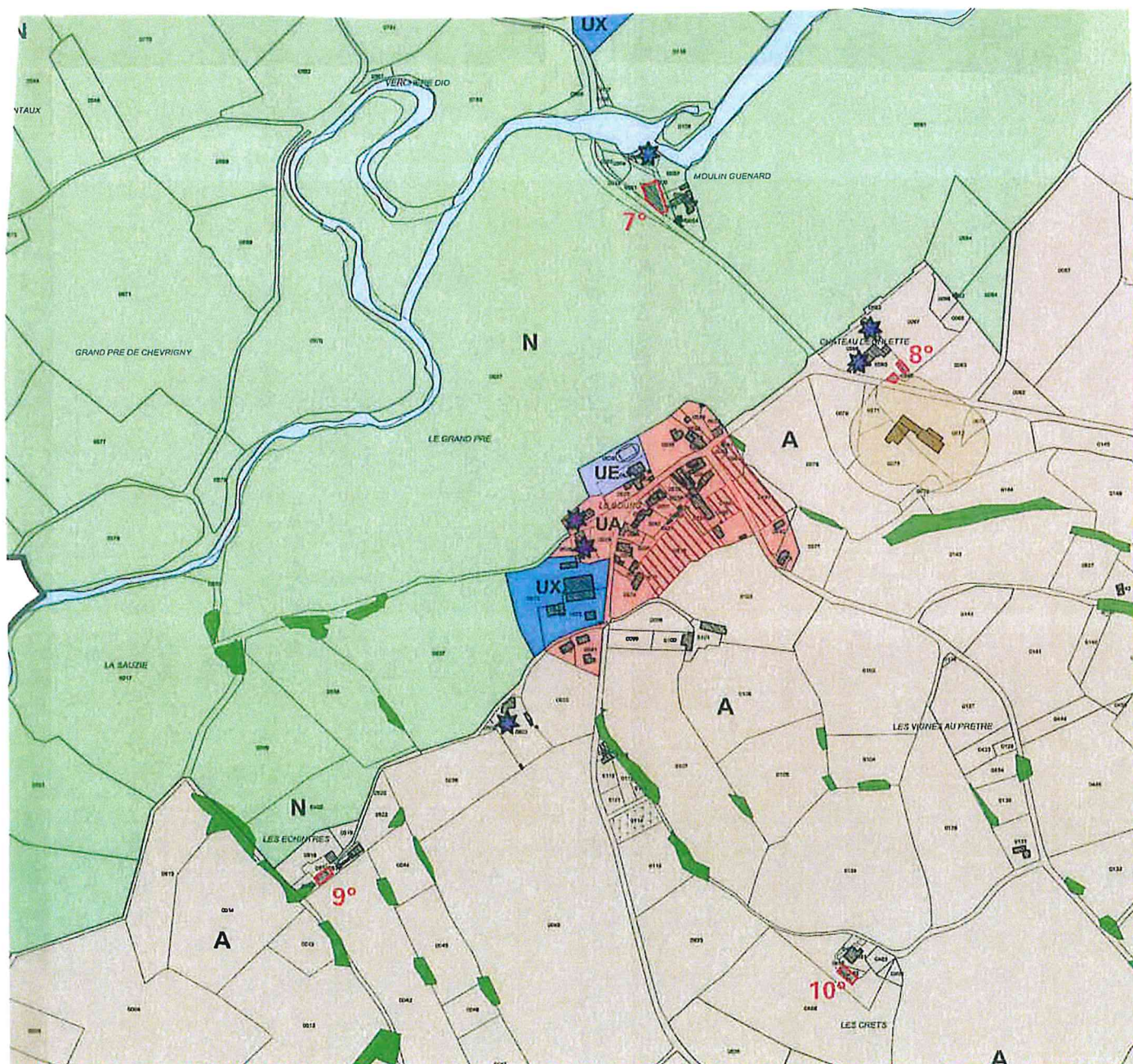
Ce travail est actuellement en cours. Il sera présenté et discuté lors de plusieurs réunions publiques dédiées, lesquelles se tiendront fin 2018 (des mesures d'information seront assurées en amont).

Phase 4 - Procédure administrative (consultation et concertation)

Par la suite, l'étude sera finalisée (jusqu'à l'« arrêt du projet ») puis soumise à l'avis des personnes publiques et autres partenaires associés.

Enfin, une enquête publique se tiendra afin que chacun puisse prendre connaissance en détail du contenu du dossier et éventuellement formuler des observations... avant l'approbation finale du PLUi.

Ci-dessous plan de la commune avec les parties hachurées qui correspondent aux parcelles retenues comme constructibles



INVENTAIRE PETIT PATRIMOINE

Le dossier complet de l'inventaire des 14 communes est disponible en mairie. Vous pouvez venir le consulter ou nous le demander afin que nous vous le transmettions par mail.



Introduction

Le territoire de la communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais est composé de 14 communes. La collectivité a entrepris depuis 2016 un inventaire du petit patrimoine. Les objectifs sont multiples :

- une meilleure connaissance des richesses locales
- l'amendement du document d'urbanisme en cours d'élaboration
- la sensibilisation de tous les publics à la préservation et à la restauration des ouvrages
- un appui pour le développement touristique du territoire, etc.

Le repérage et les photographies ont été réalisés par des référents communaux.

Un livret par commune regroupe les fiches d'inventaire illustrées. Les descriptions, rédigées par le CAUE, permettent de rendre compte de l'état des ouvrages et de leurs abords ; elles ne constituent pas des textes d'intérêt touristique. Des conseils spécifiques sont également donnés, le cas échéant, pour la restauration, l'entretien et la mise en valeur de ce petit patrimoine. Un repérage cartographique a été effectué par commune.

Des recommandations architecturales et paysagères sont regroupées par thématiques dans des fiches spécifiques.

Le livret de synthèse s'appuie sur l'ensemble des fiches d'inventaire. Il présente les enjeux du petit patrimoine à l'échelle du territoire intercommunal et des outils de préservation et de valorisation.



Inventaire petit patrimoine

SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS



Caractéristiques et enjeux du petit patrimoine sur la commune

Les ouvrages de petit patrimoine sont en bon état dans la commune, surtout représentés par les **croix**, de facture assez simple. Il est à noter que peu d'ouvrages liés à l'eau ont été recensés.

Les **murs de pierre** sont nombreux à proximité des bâtiments et dans le bourg.

Une **belle barrière à balancier** ou «à gros cul» est en bon état ; elle témoigne de cette installation agricole usitée les siècles passés.

Synthèse des ouvrages

- 8 croix (dont 1 privée)
- 1 bassin / lavoir
- 1 bénitier
- 1 meule en pierre
- 1 monument aux morts
- 1 puits
- 1 portail
- 1 barrière à balancier (privée)
- des murs.



Lavoir

Cherancre



Description

Ouvrage peu visible, dans le renforcement d'un chemin qui descend.

Bassin de forme rectangulaire de 15 m environ, en eau. Trop plein entouré de pierres sèches, alimenté par une source entourée d'un hac de lavage en béton.

FNACA COMITE BRIONNAIS

Le comité Brionnais ne compte, cette année plus que 47 adhérents suite au décès de Georges DECLAS. Pour le département, au 31 août, le nombre était de 7581 contre 7890 l'an dernier à la même époque. Heureusement que beaucoup de veuves adhèrent après le décès de leur époux.

14 personnes ont assisté à la journée retrouvailles FNACA organisée par les cars MICHEL, le 28 février à Bourg en Bresse.

Les cérémonies qui ont eu lieu le 19 mars aux monuments aux morts de Saint Christophe et Oyé ont connu, comme d'habitude, une bonne participation. 41 personnes ont pris part au repas qui s'est déroulé au restaurant de Briant.

Depuis l'assemblée générale du 26 octobre, suite à la démission de Mado ALAYSE et le décès de Georges DECLAS, Marie France DIONET fait partie du bureau. Les autres membres ont été reconduits dans leurs fonctions. Ce jour-là, 40 convives se sont retrouvés autour d'une bonne table au restaurant du midi de St Christophe.

RETRO : *photo prise lors d'une journée vendange dans le Beaujolais, organisée par André VERNAY qui a été le 1^{er} Président de l'association, pour la mise en place du comité FNACA du Brionnais*



Eglise de 71 St Didier en Brionnais

Relevé campanaire effectué par Patrick GELET

L'horloge mère qui pilote l'installation de la cloche est de type BTE4 L'horloge dans la sacristie pilote les deux volées et tintement.

Le beffroi bois deux travées de bonne manufacture supporte les 2 cloches montées sur jougs droit métallique en lancé franc. Celui ci est renforcé par des ferrures et un chainage qui lui assure une possibilité de réglage.

La **cloche n°1** a été coulé en **1850 par Philibert BURNICHON fondeur (42 Coutouvres)** et mesure 965 mm de diamètre Ce qui représente un poids d'environ **460 kg (Tracé moyen)**. Elle repose sur un joug métal lancé franc et fonctionne en volée (triphase électronique) et tintement (triphase)

Quelques inscriptions relevées: Parrain Antoine DESPIERRES Maire Marraine DAME CHARLOTTE DESPIERRES

La **cloche n°** été coulé en **1897 par MONET ET C fondeur à LYON** et mesure 815 mm de diamètre Ce qui représente un poids d'environ **280 kg (Tracé moyen)**. Elle repose sur un joug Bois lancé franc et fonctionne en volée (triphase Belson) et tintement (triphase)

Nota : 85% des cloches Charollaise sont relevées dans la base documentaire du CEP ce qui représente actuellement 93t de Bronze (les 135 communes devrait nous permettront de dépasser les 100 tonnes)



Permanences :

MAIRIE : Tél : 03.85.25.05.95

E-mail : mairiedesaintdidierenbrionnais@wanadoo.fr

Permanences secrétariat : Mardi et Samedi de 9H à 12H

Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais :

5, Rue des Ebaulais - 71800 - SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tél : 03 85 25 86 47 - Fax : 03 85 25 87 59

Lundi, mardi, jeudi vendredi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H

Assistante sociale : Mme Yvette CORNELOUP

Les permanences ont lieu uniquement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de la Maison Départementale des Solidarités de Marcigny au 03.85.25.40.25

- Mairie de St Christophe en Brionnais le 1^{er} jeudi du mois de 15 H à 17 H
- Locaux association ABISE - Domaine des Pions à Semur en Brionnais le 2^{ème} mardi du mois de 10 H à 12 H

SERVICES

GRANDE PAROISSE : Père Simon Pierre LUDINARD

Téléphone maison paroissiale de Marcigny : 03.85.25.03.27

SERVICE DES EAUX : SAUR à Hautefond - Service clientèle : 0.810.811.037

Dépannage : voir n° téléphone sur votre facture

EDF : Tél : 0.801.711.871 ou regarde numéro inscrit sur la facture

POMPIERS : Tél : 18 ou Centre de secours de Marcigny : Téléphone : 03.85.25.49.15

GENDARMERIE : Tél : 17 ou gendarmerie de Marcigny : 03.85.25.04.06

SAMU : 15

AIDE MENAGERE ET AIDE FAMILIALE : voir page ADMR

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : tous les mercredis

COLLECTE FERRAILLE : Se faire inscrire en mairie

CONTAINER TRI SELECTIF : Route de Cherancre

DECHETTERIE DE ST JULIEN DE JONZY : Ouverture : lundi, mardi, vendredi et samedi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H. Tél : 03.85.26.58.48